

Cadre et portée de la réunion

Les pathologies liées à l'âge conduisent quasi inévitablement à des handicaps plus ou moins invalidants pouvant conduire à la dépendance. La personne peut cependant agir de façon à prévenir leur arrivée (prévention primaire) et retarder significativement la perte d'autonomie qui pourrait s'en suivre (prévention secondaire et tertiaire). La prévention commence par la connaissance de ces pathologies et de leur évolution, des moyens d'y faire face, à la fois par des actions personnelles et par le recours à des institutions de proximité.

Le séminaire devrait :

- Donner aux participants une meilleure compréhension d'un nombre limité de pathologies potentiellement invalidantes.
- Les informer des actions qu'ils peuvent prendre eux-mêmes pour les prévenir et en leur donnant des pistes pour y faire face et pour que ces pathologies occasionnent le moins possible de gêne dans leurs activités.
- Engager une réflexion pour inciter nos Caisses de maladie à développer des démarches de prise en compte d'actions de prévention, notamment pour les retraités.